

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU 4 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre avril à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du trente et un mars deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur René BROUTIN, doyen d'âge.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 33 présents à la séance,

PRESENTS :

M. de La RONCIERE
Mme DESTOUCHES
M. BELARBI
Mme HERVÉ
M. HUBERT
Mme GALLAIS
M. DECOUX
Mme PARPEX
M. de GESTAS
Mme MARLE
M. BROUTIN
Mme LILLY

M. JIAUME
M. VILLEMUR
Mme BAHIER
Mme THARAUD-DEWAVRIN
M. HAZARD
Mme COHEN
Mme MESMIN
Mme TEXIER
M. JEAN
Mme LE GUICHET
M. NEROT
M. DETOLLE

M. FORTIN
Mme BOMPAIRE
M. GIAFFERI
Mme ROUX-FOUILLET
Mme JUPPIN-CHAMEYRAT
M. DELACOUR
M. DURDUX
Mme de LONGEVIALLE
MOULAÏ
Mme CANDELIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L 2121-17 et L 2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. HAAS à M. de GESTAS
M. HOFFSCHIR à M. JEAN

HÔTEL DE VILLE

54, GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 57 67 47 58

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Hubert NEROT a été désigné secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 AVRIL 2014

ORDRE DU JOUR

- ✓ Installation du Conseil municipal
- ✓ Election du Maire
- ✓ Détermination du nombre des adjoints au Maire
- ✓ Election des adjoints au Maire

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 avril 2014**

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la Présidence de Monsieur BROUTIN, conseiller municipal le plus âgé, conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur BROUTIN énonce la liste des conseillers municipaux élus le dimanche 30 mars 2014.

1. Monsieur Grégoire de La RONCIERE
2. Madame Christine DESTOUCHES
3. Monsieur Belkacem BELARBI
4. Madame Fanny HERVE
5. Monsieur Olivier HUBERT
6. Madame Nathalie BAHIER
7. Monsieur Michel JIAUME
8. Madame Assunta MESMIN
9. Monsieur Vincent DECOUX
10. Madame Marie- France LILLY
11. Monsieur Thibaut de GESTAS
12. Madame Marie-Agnès GALLAIS
13. Monsieur Bruno HAAS
14. Madame Catherine MARLE
15. Monsieur Romain HOFFSCHIR
16. Madame Sarah LE GUICHET
17. Monsieur Hubert NEROT
18. Madame Anne TEXIER
19. Monsieur Philippe HAZARD
20. Madame Pascale PARPEX
21. Monsieur Jacques VILLEMUR
22. Madame Laurence THARAUD
23. Monsieur Ludovic JEAN
24. Madame Muriel COHEN
25. Monsieur René BROUTIN
26. Madame Laurence ROUX-FOUILLET
27. Monsieur Pascal GIAFFERI
28. Madame Adeline JUPPIN-CHAMEYRAT
29. Monsieur Jean DETOLLE
30. Madame Louise BOMPAIRE
31. Monsieur Jean-Pierre FORTIN
32. Monsieur Frédéric DURDUX
33. Madame Catherine CANDELIER
34. Monsieur Vincent DELACOUR
35. Madame Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAI

Monsieur BROUTIN propose au conseil municipal de désigner, d'une part, un secrétaire de séance qui, conformément à la tradition, est le plus jeune conseiller municipal : Monsieur NEROT; et d'autre part deux assesseurs : Madame LE GUICHET et Monsieur de GESTAS.

Monsieur NEROT procède à l'appel des membres du conseil municipal et Monsieur BROUTIN constate que le quorum est atteint.

Sont excusés : Monsieur HAAS, qui a donné pouvoir à Monsieur de GESTAS,
Monsieur HOFFSCHIR, qui a donné pouvoir à Monsieur JEAN.

1. ELECTION DU MAIRE

Monsieur BROUTIN invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ; il fait appel aux candidatures.

Au nom de la liste « Sèvres à venir », Madame DESTOUCHES propose la candidature de Monsieur de La RONCIERE.

Madame ROUX-FOUILLET propose sa candidature au nom de la liste « Pour Sèvres, ensemble »,

Aucun autre candidat n'est déclaré.

Le dépouillement du vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 35
- nombre de bulletins nuls : 4
- nombre de suffrages exprimés : 31
- majorité absolue : 16
-

Monsieur de La RONCIERE obtient 26 suffrages.

Madame ROUX-FOUILLET obtient 5 suffrages.

Ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, Monsieur de La RONCIERE est proclamé Maire par Monsieur BROUTIN; il est immédiatement installé.

Monsieur de La RONCIERE prend la présidence de la séance, puis fait la déclaration suivante :

« Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. C'est évidemment un grand honneur. Je voudrais faire un petit mot d'abord pour rendre hommage à tous les élus locaux. On dit qu'il y a 36 000 villes en France et que c'est trop, mais je sais que cela fait au moins 36 000 personnes, et plus puisqu'il y a tous les conseillers, tous les adjoints, qui se donnent beaucoup pour leurs villes, pour leurs concitoyens.

Dans cet hommage, je pense particulièrement aux élus des petites villes et des communes rurales. Ils ont moins de chance que nous ; nous avons la chance, une ville de 23 000 habitants, d'être formidablement bien aidé par une administration compétente. Dans les

petites villes, dans les communes rurales, bien souvent ce sont les élus qui font tout. Je voulais donc commencer par un hommage à tous nos collègues et à tous ces élus de France qui se donnent sans compter.

Je vais continuer par un hommage aux deux Maires qui m'ont précédé et que j'ai connu : Jean Caillonneau et François Kosciusko-Morizet. Ils ont travaillé sans relâches pour notre ville, pour nous tous, et nous leur sommes particulièrement redevables. Ils ont fait beaucoup de choses pour cette ville : ils l'ont équipée. Je vous donne des exemples : le SEL, le gymnase des Cent-Gardes, le centre de loisirs Brimborion, la bibliothèque médiathèque, le centre de loisirs Gévelot, la base nautique et beaucoup d'autres choses encore. Je souhaite pour ma part, mettre mes pas dans ceux de ces deux grands prédécesseurs et deux grands serviteurs de la collectivité de Sèvres avec les mêmes valeurs qu'ils avaient et qu'ils portaient haut : l'intégrité, le dévouement et le travail.

J'en viens maintenant au résultat de ces élections parce que je crois qu'ils sont signifiants. Ils nous obligent en quatre points. D'abord, les électeurs ont porté en tête une liste qui n'était pas soutenue par les partis.

Ils ont donné la préférence à une approche non partisane de la réalité. Pragmatique : cette approche doit être et sera notre marque de fabrique tout au long du mandat.

Le deuxième enseignement de ces élections, c'est : qui étaient nos électeurs ? Qui étaient-ils ? Certes, nous ne nous sommes pas cachés et nous avons affiché une sensibilité de centre-droit. Mais qui représente en nous aujourd'hui cette majorité municipale ? Il faut être honnête. Nous représentons des électeurs qui sont de droite et de gauche, de tous les bords. Et bien je vais vous dire, je serai le Maire précisément de tous les Sévriens, peu m'importe leurs couleurs politiques. Nous les écouterons tous. Notre programme marquera ce souci d'ouverture, ce souci de s'attaquer à l'ensemble des problèmes qui peuvent intéresser des sensibilités différentes de cette ville.

Troisième enseignement de ce scrutin, c'est cet écart de deux voix. Il nous rappelle l'incroyable pouvoir donné à chacun, à chaque citoyen, à chaque Sévriens, un pouvoir pour influencer le cours des choses, pour peser sur le cours d'une ville, ou sur le cours peut-être, on l'a encore jamais vu, d'une République. A ce titre, chaque citoyen doit être écouté, il doit être respecté. Notre pouvoir vient de lui et de chacun des membres du corps électoral.

Le dernier enseignement que j'ai vu dans ce scrutin, c'est que l'écart de deux voix constaté nous appelle aussi à avoir le plus grand des respects pour les autres groupes de ce conseil municipal. Ils représentent chacun, 3 277 et 2 193 Sévriens et pour le dire différemment 37,46% des Sévriens et 25,07% des électeurs. Il est hors de question que ces électeurs et leurs représentants ne soient pas respectés et écoutés.

Pragmatisme, ouverture d'esprit, sans parti pris, respect de chaque citoyen, respect de tous les groupes qui constituent ce Conseil : voilà ce qui sera la marque de notre mandat. Je suis sûr que ces valeurs rejoignent le souhait profond de la majorité des Sévriens ».

2. DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire invite ensuite le Conseil municipal à fixer le nombre des adjoints au Maire dans la limite fixée par la loi à 30% de l'effectif de l'assemblée, soit au maximum 10 adjoints au Maire. Au vu de ces éléments, le Conseil municipal, à mains levées, fixe à 10 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

3. ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire précise que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue par un vote secret. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le Maire fait appel des listes de candidatures.

Le Maire propose, au nom de la majorité municipale, une liste de 10 Adjointes au Maire : Madame Christine DESTOUCHES, Monsieur Belkacem BELARBI, Madame Fanny HERVE, Monsieur Olivier HUBERT, Madame Marie-Agnès GALLAIS, Monsieur Vincent DECOUX, Madame Pascale PARPEX, Monsieur Thibaut de GESTAS, Madame Catherine MARLE et Monsieur Bruno HAAS.

Aucune autre liste de candidats n'est proposée.

Le dépouillement du vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 35
- nombre de bulletins nuls : 9
- nombre de suffrages exprimés : 26
- majorité absolue : 14

La liste présentée par la majorité municipale obtient 26 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au 1^{er} tour de scrutin, sont élus:

Premier Adjoint au Maire : Madame Christine DESTOUCHES

Deuxième Adjoint au Maire : Monsieur Belkacem BELARBI

Troisième Adjoint au Maire : Madame Fanny HERVE

Quatrième Adjoint au Maire : Monsieur Olivier HUBERT

Cinquième Adjoint au Maire : Madame Marie-Agnès GALLAIS

Sixième Adjoint au Maire : Monsieur Vincent DECOUX

Septième Adjoint au Maire : Madame Pascale PARPEX

Huitième Adjoint au Maire : Monsieur Thibaut de GESTAS

Neuvième Adjoint au Maire : Madame Catherine MARLE

Dixième Adjoint au Maire : Monsieur Bruno HAAS

Monsieur DURDUX, au nom de la liste « Unis pour Sèvres », informe le Maire qu'un groupe d'opposition des élus socialistes sera créé. Celui-ci s'attachera à travailler de manière assidue, constructive, mais sans compromis, dans l'intérêt de la ville de Sèvres. Il adresse par ailleurs ses félicitations au Maire ainsi qu'à l'ensemble des conseillers de la majorité.

Madame ROUX-FOUILLET, au nom de la liste « Sèvres, ensemble » informe le Maire qu'un groupe d'opposition sera créé pour « l'union de la droite et du centre UMP, UDI, MODEM et non inscrits ».

Madame CANDELIER adresse ses félicitations au Maire pour son élection et le succès de sa liste.

Elle indique que seule élue écologiste du Conseil municipal, elle poursuivra son travail attentif et appliqué de conseillère municipale d'opposition.

Elle remercie par ailleurs l'administration de reprendre note, six ans après, de son éternelle demande de féminisation de son titre de conseillère municipale.

Elle ajoute qu'elle continuera ce travail attentif dans le souci de l'intérêt général de la commune et de ses habitants et indique qu'elle a entendu le Maire, concernant sa déclaration sur le respect des diverses sensibilités présentes au Conseil municipal.

Elle espère pouvoir trouver, avec l'ensemble des membres du Conseil, un règlement intérieur qui permette l'expression de l'ensemble des sensibilités des Sévriens qui se sont exprimés au premier et au second tour des élections municipales.

Le Maire remercie les membres du Conseil municipal et lève la séance à 21 heures 20.

Compte-rendu analytique approuvé, à l'unanimité, en séance du Conseil municipal du 29 avril 2014.